



Council of Europe
Sweden 2008



Strasbourg, le 14 janvier 2009

DGIV/EDU/CIT (2009) 12

Forum sur les « Partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme »

**Organisé par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la
présidence suédoise du Comité des Ministres**

**Strasbourg
9-10 octobre 2008**

**Rapport de
Ted Huddleston**

*Apprendre et vivre
la démocratie pour tous*



SECTION 1 : CONTEXTE

1. Genèse

La reconnaissance du rôle que joue la société civile dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) remonte au lancement du projet ECD du Conseil de l'Europe en 1997 – dont un des éléments clé était les « sites de citoyenneté », mis en place au plan local. On assiste aujourd'hui à une prise de conscience de la nécessité d'une étroite coopération entre les gouvernements et les organisations de la société civile en vue de développer des formes plus efficaces et pérennes d'ECD/EDH pour les jeunes d'Europe.

Le premier Forum des ONG sur l'ECD/EDH s'est déroulé en avril 2005 dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation, sous l'égide de la présidence polonaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La Déclaration adoptée alors par les participants a fourni le cadre du Forum sur les partenariats citoyens, organisé sous la présidence suédoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

2. Buts et objectifs

Le Forum avait pour but d'élaborer des recommandations sur la manière de développer et de soutenir les partenariats civiques pour l'ECD/EDH aux niveaux national et européen. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- étudier les visions et les expériences diverses des partenariats civiques pour l'ECD/EDH ;
- échanger des exemples de bonnes pratiques ;
- formuler des recommandations d'actions futures.

Ces recommandations devaient être une source d'inspiration pour :

- une manifestation sur la promotion des droits de l'homme organisée dans le cadre de la présidence suédoise ;
- les décisions que devra prendre le Comité des Ministres sur les suites à donner au projet ECD/EDH après 2009 ;
- les travaux engagés par le Conseil de l'Europe en vue de l'élaboration d'un document d'orientation générale sur l'ECD/EDH ;
- l'Année internationale des droits de l'homme, de décembre 2008 à décembre 2009.

3. Participants au Forum

Le Forum a réuni des responsables des Etats parties à la Convention culturelle européenne et des représentants des institutions internationales, des organisations de la société civile et des fondations actives dans le domaine de l'ECD/EDH. Les Etats membres ont été invités à désigner un responsable de haut niveau dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Les coordinateurs ECD/EDH du

Conseil de l'Europe devaient quant à eux recommander un éminent représentant de la société civile actif en la matière dans leurs pays respectifs. Les ONG nationales et internationales avaient la possibilité de s'inscrire en ligne.

4. Méthodes de travail

Le programme du Forum a été organisé autour de deux ateliers principaux très structurés et émaillé de présentations plus formelles. Les rapporteurs des groupes de travail ont présenté au Forum, dans le cadre de sessions plénières, les résultats de leurs discussions. Ils ont également soumis de brefs rapports écrits qui ont servi de base au présent rapport.

L'atelier I a été structuré autour de six questions en relation avec les partenariats civiques et l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme :

- Connaissez-vous des exemples de bonnes pratiques ?
- Quelles sont les caractéristiques essentielles de tels partenariats ?
- Quels peuvent en être les bénéficiaires ?
- Quels sont les obstacles et les difficultés liés à de tels partenariats ?
- Comment surmonter ces obstacles et ces difficultés ?
- Quelles sont les contributions respectives des partenaires ?

L'atelier II a été axé sur les questions ci-après :

- Comment soutenir de tels partenariats au niveau national ? Que faudrait-il faire et comment ?
- Quel type de soutien les institutions régionales et internationales doivent-elles apporter ?

5. Déclaration finale

Les participants au Forum ont été invités à examiner un projet de déclaration sur les partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (DGIV/EDU/CIT (2008) 37), qui a été préparé par un petit comité rédactionnel formé de représentants de la société civile. Après discussion, quelques modifications ont été suggérées et une déclaration finale a été formellement adoptée par le Forum (DGIV/EDU/CIT (2008) 37 rev). Ce document présente les recommandations d'actions à mener par les agents concernés eu égard aux partenariats civiques dans ce domaine – y compris : le Conseil de l'Europe, les institutions gouvernementales régionales et internationales, les gouvernements, les parlementaires, les commissions nationales de droits de l'homme, les organisations de la société civile, les médias, ainsi que les prestataires et praticiens de l'éducation. Le texte complet figure en annexe à ce document (annexe I).

SECTION 2 : THEMES CLES

Cette section résume les discussions qui se sont déroulées durant le Forum et expose brièvement les principaux thèmes qui s'en sont dégagés. Les questions soulevées, les recommandations produites et les exemples pratiques cités sont tirés des rapports écrits soumis par les rapporteurs des ateliers et des interventions des participants en sessions plénières.

1. Caractéristiques essentielles des partenariats civiques

Les participants étaient unanimement d'accord quant à l'intérêt des partenariats pour renforcer l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, tout en mettant en garde contre une définition trop étroite du concept d'ECD/EDH dans la pratique – tant du point de vue des organisations impliquées que de la nature des relations entre celles-ci. En effet, dans la mesure où chaque cas est unique, produire un ensemble de critères et de recommandations communes est forcément délicat. Les systèmes d'éducation et les organisations de la société civile sont différents selon les pays, les régions, les cantons ou les municipalités, et les opportunités de partenariats sont variables selon les situations. Dans certains cas, le rôle des ONG et d'autres organisations de la société civile dans l'ECD/EDH est éminent, tandis que, dans d'autres cas, il commence seulement à se développer. Pour autant, même s'il y a des enseignements précieux à tirer de ces expériences, nous ne devons pas faire l'erreur de penser qu'il n'existe qu'un seul modèle de partenariat civique, ou encore que le même processus de mise en œuvre doit s'appliquer dans toutes les situations.

Même s'il n'existe pas de modèle idéal en la matière, les participants ont néanmoins convenu que certaines caractéristiques communes distinguaient ce type de partenariat des autres :

1. Des partenariats civiques ECD/EDH pour résoudre des problèmes

La première raison qui conduit des partenaires à se réunir est l'existence d'un problème particulier à solutionner. Ce problème peut prendre différentes formes : il peut s'agir d'un besoin à satisfaire, comme l'absence de formation adaptée à l'ECD/EDH pour les enseignants, ou encore d'une demande à satisfaire, comme des écoles sollicitant de l'aide pour la gestion de problèmes délicats dans la classe. C'est la nature du problème qui détermine le type de partenaires qui vont devoir se réunir, ainsi que leurs rôles respectifs et les méthodes de travail qui seront employées.

2. Des partenariats civiques ECD/EDH pour résoudre des problèmes et promouvoir l'ECD/EDH

Deuxièmement, le problème que doit résoudre un tel partenariat est toujours d'ordre éducatif – et plus particulièrement en relation avec l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Si le partenariat opère avec succès, il en résultera une amélioration de certains aspects de l'ECD/EDH. Bien évidemment, le partenariat pourra devoir résoudre dans le même temps d'autres problèmes, d'ordre pratique ou politique, mais ils seront toujours secondaires à la finalité de l'ECD/EDH.

3. Des partenariats civiques ECD/EDH pour résoudre des problèmes que l'Etat ne peut résoudre à lui seul

La troisième raison qui explique la nécessité d'un partenariat est que le problème qui se pose, pour quelque raison que ce soit, ne peut être résolu par l'Etat à lui seul. Il se peut que l'Etat ne dispose pas des ressources nécessaires, humaines ou financières, à ce moment-là. Il se peut aussi que, par principe, le problème ne puisse être laissé à la seule responsabilité de l'Etat.

4. Les bénéficiaires ultimes des partenariats civiques ECD/EDH sont les citoyens et les résidents de l'Europe

Quatrièmement, les bénéficiaires ultimes du processus engagé sont les citoyens et les résidents de l'Europe. Ils peuvent en bénéficier soit directement, par le biais de ce que l'on peut appeler les partenariats « primaires », autrement dit organisés pour délivrer un apprentissage immédiat ; soit indirectement, par le biais des partenariats « secondaires », autrement dit formés pour favoriser le renforcement des capacités. Bien évidemment, les parties réunies au sein d'un partenariat peuvent aussi avoir un intérêt dans le processus. Ainsi, la perspective d'un bénéfice mutuel peut être une incitation puissante à la formation d'un partenariat. Quoi qu'il en soit, les résultats en termes d'ECD/EDH seront toujours prioritaires.

2. Les partenaires potentiels

D'emblée, les participants ont souligné l'importance d'une conception large des types de groupes susceptibles d'être impliqués dans les partenariats pour l'ECD/EDH. Au niveau de l'Etat, par exemple, les partenariats peuvent opérer à différents échelons : ministères nationaux ou régionaux, autorités locales, municipalités, institutions pédagogiques ou de formation des enseignants, fédérations d'établissements d'enseignement ou même écoles à titre individuel. En outre, nous ne devons pas penser que les ministères de l'Education sont les seuls habilités à intervenir dans ces partenariats. La Citizenship Foundation en

Angleterre, par exemple, possède une solide expérience de travail avec le ministère de la Justice et le ministère des Collectivités et des Autorités locales, de même que le ministère de l'Enfance, des Ecoles et des Familles, sur des projets d'éducation à la citoyenneté à destination des jeunes. En Estonie, une ONG locale s'est associée au ministère de l'Economie dans l'objectif de produire des ressources pour l'éducation à la consommation dans les écoles, avec l'aide d'une commission de l'Etat chargée de la surveillance de la consommation.

De la même façon, les participants ont souligné l'importance de faire preuve de souplesse quant aux types d'organisations de la société civile susceptibles d'être impliquées, sachant qu'elles détiennent chacune des savoirs et des expériences spécifiques dont elles peuvent faire bénéficier les partenariats. Toute une série de partenaires potentiels a été suggérée, et notamment : les ONG locales, nationales et internationales, les branches nationales d'organisations internationales, les syndicats, les journalistes, les associations de retraités, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les groupes d'experts, les associations d'étudiants, les groupes de jeunes, mais aussi les entreprises privées, comme les banques et, enfin, les grandes organisations internationales, comme l'HCDH, l'Unesco et l'OIT. Les participants ont également jugé souhaitable d'impliquer les médias et les organisations de médias, y compris les médias locaux, et ce à deux titres : pour la communication des activités des partenariats et comme partenaires civiques en tant que tels.

3. La nature du partenariat

Les partenariats ont estimé que la définition de la nature du partenariat ne devait pas être trop spécifique. En réalité, différents types de relations peuvent être nécessaires selon les situations. Un groupe a néanmoins tenté d'établir une typologie des relations possibles :

- réseau peu structuré ;
- alliance ;
- véritable partenariat ;
- coalition ;
- collaboration.

Les participants ont également discuté du niveau structurel auquel les partenariats devaient opérer, et ont convenu que les échelons pouvaient aller du local à l'europpéen.

Certains ont avancé l'idée de réunir des structures de même nature : partenariats entre ONG, entre gouvernements au niveau régional, ou entre différents types de partenaires de l'éducation, comme les associations de parents. Pour autant, le sentiment général était que, même si tous les types de partenariats devaient être encouragés et soutenus, le concept de partenariat civique pour l'ECD/EDH devait être défini plus précisément. Autrement dit, dans la mesure où l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est de la responsabilité commune de l'Etat et de la société civile, il devait s'agir spécifiquement de formes de coopération entre acteurs *étatiques* et *non étatiques*. Dans ces conditions, les partenariats entre ONG ou entre institutions de l'Etat devaient être

considérés comme secondaires – sans que cela ne remette en question leur utilité pour les partenariats civiques spécifiques.

Parallèlement, les participants ont estimé qu'il fallait éviter une conception par trop simpliste des partenariats civiques, selon laquelle les ONG apportent l'expertise et l'Etat les moyens de mettre en œuvre des formes plus durables d'ECD/EDH. Ils ont suggéré, à l'inverse, que différents types de relations entre agents étatiques et non étatiques sont envisageables, à des degrés très divers d'implication : ainsi, une relation « minimale » est celle où l'Etat n'interdit pas mais simplement autorise le déroulement d'une activité de la société civile, sans pour autant la soutenir.

De la même façon, différents types de partenaires peuvent devoir se réunir pour résoudre un problème particulier, et différents partenaires peuvent apporter leur contribution fructueuse à des partenariats multiples. Un des groupes de travail a évoqué un exemple intéressant de la pratique de l'ECD/EDH en Amérique latine, en relation avec la violence dans les autobus, en pleine crise financière et dans un contexte de grande pauvreté. Une instance locale a négocié des prêts auprès de banques pour que les compagnies de transport privé puissent s'équiper de machines permettant le paiement des trajets au moyen de cartes plutôt qu'en liquide. De son côté, une université s'est organisée pour faire imprimer sur les cartes des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Quant aux médias, elles ont promu le projet, tandis que les enseignants ont utilisé les cartes pour faire leurs cours sur l'ECD/EDH.

4. La relation entre l'Etat et la société civile

Le développement des partenariats civiques pour l'ECD/EDH repose sur une idée fondamentale, à savoir que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est une entreprise à la fois trop vaste et importante pour être confiée au seul Etat. Les participants ont examiné les avantages de tels partenariats et identifié trois types de raisons justifiant le fait de combiner l'action de l'Etat et celle de la société civile :

1. Raisons pragmatiques

Premièrement, il est des situations dans lesquelles les gouvernements sont peu désireux ou temporairement dans l'incapacité de mettre à disposition les ressources humaines ou financières nécessaires pour proposer à leurs citoyens des formes appropriées et efficaces d'ECD/EDH, comme la formation des enseignants. Dans de telles situations, les ONG et d'autres organisations de la société civile peuvent pallier ces défaillances en nouant des partenariats avec les pouvoirs publics ; ces partenariats temporaires et pratiques peuvent permettre de parer au plus pressé.

2. Motivations éducatives

Deuxièmement, sur certains aspects de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, les partenariats entre l'Etat et la société civile peuvent être vraiment

nécessaires, voire être la meilleure façon d'agir. La société civile est et devrait être un aspect essentiel du programme d'ECD/EDH. Les enfants et les jeunes doivent apprendre ce qu'est l'ECD/EDH, comment elle fonctionne et quelle est sa relation avec l'Etat. En outre, c'est en participant à des activités et des organisations de la société civile qu'ils acquièrent les capacités nécessaires à une citoyenneté active.

3. Regard critique

Troisièmement, seule la société civile peut remplir le rôle d'observateur critique, pour prévenir tout préjugé politique ou idéologique dans l'ECD/EDH – autrement dit empêcher que l'ECD/EDH ne soit mise en œuvre au nom de l'Etat, du gouvernement ou d'un parti, ou conformément aux seules attentes du public.

5. Les bénéfices de l'implication de la société civile

En examinant le rôle de la société civile dans l'ECD/EDH, les participants ont identifié plusieurs bénéfices précis que les organisations de la société civile peuvent apporter en travaillant en partenariat avec les pouvoirs publics, et notamment :

1. Action locale

Les organisations de la société civile sont souvent mieux placées pour travailler à la base avec les écoles et la population locale. L'ECD/EDH démarre en effet au niveau des écoles et des communautés. Le travail à partir de la base réalisé dans le cadre de petits projets locaux est bien la seule façon de combler le décalage souvent dénoncé entre politique et pratique. Les citoyens se méfient souvent des initiatives de l'Etat et font davantage confiance aux organisations locales. Indubitablement, certains problèmes d'ECD/EDH ne peuvent se résoudre qu'à l'échelon local. Un exemple de partenariat dans cet esprit est le projet « Kilomètre carré », en Allemagne, qui réunit l'ensemble des partenaires locaux autour d'une école locale et confie une partie de l'enseignement à du personnel d'ONG ; ce projet concerne aujourd'hui plus de dix écoles.

2. Flexibilité

Les petites organisations de la société civile sont souvent plus flexibles que les services de l'Etat. Elles tendent par ailleurs à insuffler plus d'énergie et d'enthousiasme que les lentes bureaucraties de l'Etat.

3. Expérience et innovation

Parce qu'elles ne sont pas soumises au contrôle de l'Etat, les organisations de la société civile peuvent se permettre d'être plus créatives dans leurs approches, de développer et de tester de nouveaux concepts et modes de travail en matière

d'ECD/EDH – qui, s'ils s'avèrent concluants, peuvent être repris par les pouvoirs publics sur une plus grande échelle. A cet égard, ces organisations peuvent servir de catalyseur d'innovations et de nouveaux développements dans l'ECD/EDH.

4. Expertise

Les organisations de la société civile possèdent souvent une expertise spécifique – qui n'est pas facilement accessible ailleurs – sur certains aspects de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et notamment la pédagogie de l'ECD/EDH, le développement de curricula, la production de ressources et la formation. Les ONG sont par nature des organisations de spécialistes avec des objectifs et des méthodes relativement spécifiques, qui ont beaucoup à offrir à l'Etat en termes de partenariat – en particulier concernant les actuels problèmes et questions de société. Les participants ont cité l'exemple d'une ONG locale de la Bulgarie qui s'est appuyée sur Repères, le manuel d'éducation aux droits de l'homme, pour développer un cours sur la traite des êtres humains – sujet que les écoles avaient des difficultés à traiter. Les organisations internationales possèdent souvent leur propre domaine de compétence, par exemple la traduction de matériels ou encore la connaissance de meilleures pratiques à l'échelle internationale. L'ECD/EDH requiert des savoir-faire très différents, d'où la nécessité de partenariats qui réunissent à la fois des universitaires, des militants et des activistes.

Les participants ont cité sur ce point un très grand nombre d'exemples, comme le partenariat entre le ministère serbe de l'Education et l'ONG Initiatives civiques pour la production de manuels, le renforcement des capacités des enseignants, l'organisation de concours et la publication de magazines pratiques sur l'éducation civique destinés aux enseignants. Un autre exemple est celui de l'Ecole arménienne des droits de l'homme, créée par une ONG locale en coopération avec le ministère de l'Education et de la Science pour former les enseignants à l'éducation juridique (droits de l'homme, droit national, etc.), une matière nouvelle pour les écoles d'Arménie. Grâce au financement d'organisations donatrices, notamment néerlandaises, les personnels d'ONG aident les enseignants à obtenir un diplôme professionnel qui les habilite à enseigner cette matière.

5. Approche systématique et cohérente

Les organisations de la société civile sont souvent mieux armées que les pouvoirs publics pour promouvoir une approche systématique de l'ECD/EDH. Ceci est essentiel lorsque le système éducatif, décentralisé, génère différentes approches de l'ECD/EDH dans les écoles ou les régions d'un même pays. Issus de la société civile, les partenaires civiques sont généralement mieux placés pour aider les écoles à concevoir l'ECD/EDH de manière plus holistique, en faisant le lien entre l'éducation civique comme matière, la gouvernance démocratique au sein de la communauté scolaire et l'apprentissage expérientiel dans la communauté élargie, au-delà des portes de l'école – autrement dit, en facilitant des projets de terrain à

l'échelon local. Les implications d'une approche de l'ECD/EDH confiée entièrement à l'école ne sont pas toujours parfaitement comprises ; la société civile peut largement contribuer au développement et à la diffusion de bonnes pratiques dans ce domaine, notamment en concevant des normes ou des lignes directrices nationales. A titre d'exemple, une ONG de Grande-Bretagne, Schools Councils UK, travaille actuellement à l'élaboration de normes nationales pour les conseils scolaires.

6. *Continuité*

Les organisations de la société civile sont souvent plus en mesure que les instances de l'Etat d'avoir une vision à long terme du développement de l'ECD/EDH ; elles participent ainsi à l'élaboration de dispositions et de méthodes de travail plus pérennes dans les écoles. Faute du soutien des partenaires civiques, l'ECD/EDH promue par l'Etat peut être fortement dépendante des priorités politiques du gouvernement du moment. Or, les changements au sein du gouvernement ou dans le personnel enseignant conduisent souvent à des changements d'orientation de l'éducation. Grâce à des partenariats avec l'Etat, les organisations de la société civile peuvent concevoir des formes d'apprentissage de l'ECD/EDH plus permanentes et plus adaptées à des changements de climat politique ou de personnels dans les institutions – par exemple, par le biais d'accords ou de protocoles à long terme, ou encore l'organisation d'événements périodiques, comme des compétitions annuelles ou des journées consacrées à la citoyenneté ou aux droits de l'homme.

7. *Sources alternatives de financement*

Les organisations de la société civile bénéficient souvent de sources de financement qui ne sont pas accessibles à l'Etat, comme les fondations privées, la philanthropie des particuliers, le partenariat d'entreprises ou le marketing. Le cas échéant, les organisations de la société civile sont en mesure d'apporter un soutien financier aux développements intervenant dans l'ECD/EDH au niveau national, mais également de combler des disparités dans les financements de l'Etat à travers le pays – comme en Italie, où le nord du pays bénéficie de plus de subventions que le sud. Cela peut aller du financement du développement et de l'expérimentation de nouveaux projets à la mise en œuvre gratuite d'actions de formation, de ressources ou d'autres services techniques pour les enseignants et les écoles.

8. *Rôle de « gendarme »*

Les organisations de la société civile occupent une position unique qui leur permet d'exiger des gouvernements qu'ils rendent des comptes au sujet du développement et de la mise en œuvre de politiques en matière d'ECD/EDH. Selon certains participants au Forum, c'est là une des contributions les plus précieuses que les partenaires civiques peuvent apporter à un travail en

partenariat. Les partenaires civiques sont en effet en mesure de rappeler à l'Etat ses obligations, notamment eu égard à la Convention des droits de l'homme, et d'œuvrer pour empêcher que l'ECD/EDH ne se transforme en propagande politique. Ils ont la capacité d'exercer une action corrective, en contrôlant l'action du gouvernement dans ce domaine – en particulier du point de vue de la transparence, de la responsabilité et de la gestion financière. Ils sont en mesure de mettre en cohérence ce que déclarent les autorités centrales et locales au sujet de l'ECD/EDH, ce que les parents et les autres partenaires comprennent et attendent du processus, et les expériences d'enseignement et d'apprentissage qui se déroulent dans les écoles et d'autres contextes éducatifs. Les participants ont cité l'exemple du développement de partenariats entre parents et enseignants, avec la création de conseils scolaires dans les écoles de Géorgie ; ces conseils réunissent différents partenaires locaux pour qu'ils discutent de la répartition des subventions et du fonctionnement des écoles, y compris l'élection des chefs d'établissement, apportant ainsi la transparence et la responsabilisation dont ce service public avait tellement besoin – et au sujet duquel les allégations de mauvaise gestion étaient fréquentes.

9. Confiance

Enfin, les partenaires civiques pourraient venir à bout du désenchantement général eu égard à la vie publique et à ses institutions, en rendant la société plus accessible aux citoyens et en multipliant les opportunités d'y participer, tant au niveau national qu'europpéen. Les partenaires civiques sont également en mesure d'instaurer une atmosphère de confiance envers les institutions et les services sociaux – chose essentielle en temps de crise financière –, ainsi qu'une approche plus « éthique » de la vie publique.

6. Critères pour des partenariats civiques efficaces

L'identification des critères qui font le succès des partenariats civiques ECD/EDH, l'une des tâches centrales du Forum, a généré des discussions animées. En dépit de la difficulté à généraliser compte tenu de l'éventail des organisations concernées et de la diversité de leur mode de collaboration – il n'existe pas un seul modèle de partenariat civique –, les participants sont parvenus à se mettre d'accord sur quelques-unes des caractéristiques essentielles à tout partenariat civique efficace, et notamment :

1. Un objectif commun

L'efficacité des partenariats civiques ne dépend pas nécessairement de partenaires partageant les mêmes intérêts et valeurs, voire les mêmes buts généraux. En revanche, ceux-ci doivent viser un objectif commun, autrement dit la résolution du problème qui les a réunis. Pour cela, les partenaires doivent être conscients de leurs différences et points communs, et en discuter. Cela implique aussi qu'ils soient d'accord sur l'aspect de l'ECD/EDH que leur partenariat va améliorer, sur les moyens à mettre en œuvre et sur la nécessité de s'associer pour y parvenir.

L'objectif doit être spécifié le plus clairement possible, afin que chacun des partenaires sache exactement à quelle entreprise il participe. L'objectif doit être réaliste et, autant que possible, basé sur des faits, à savoir ancré dans des recherches récentes sur l'enseignement et l'apprentissage, la compréhension des jeunes et leur expérience de la vie dans l'Europe contemporaine.

Comment l'objectif est identifié en premier lieu, et par quel moyen, n'a aucune importance – qu'il s'agisse d'une enquête publique, d'une ONG, d'une école ou même d'un groupe d'élèves. Qui est à l'origine du partenariat est également sans importance : seul le résultat compte.

2. Des rôles clairement définis

Il est essentiel que les partenaires comprennent parfaitement quelle va être la contribution de chacun, et qu'ils soient tous d'accord sur ce point. Tous doivent accepter leurs rôles respectifs. Mais cela ne signifie pas que des rôles précis doivent être décidés d'emblée. Identifier et affiner les rôles va probablement nécessiter un processus de négociation dans le temps, qui requiert la souplesse et l'ouverture d'esprit des partenaires, ainsi qu'un respect mutuel. Les rôles de chacun peuvent être très différents mais, quoi qu'il en soit, complémentaires : tel est l'objet du partenariat. Il est également préférable que le partenariat implique des membres du personnel des organisations et pas seulement quelques individus sélectionnés. La Belgique offre un exemple de cette claire répartition du travail : il y a une dizaine d'années, une nouvelle structure destinée à faire connaître les services des ONG dans les écoles a été mise en place par le ministère de l'Education, qui se charge d'assurer la coordination et le contrôle de la qualité de cette offre.

3. Egalité

Il n'est certes pas raisonnable d'espérer que les partenaires soient égaux sur tous les plans, et notamment en termes de taille, d'accès aux financements ou de pouvoir politique. D'ailleurs, comment croire que la société civile puisse avoir le même pouvoir que l'Etat ? Pour autant, les participants ont massivement soutenu l'idée que les partenaires puissent être en mesure de discuter de leurs objectifs et méthodes de travail communs sur un pied d'égalité. Ils ont également souligné qu'il était crucial que chaque partenaire conserve l'intégrité de sa vocation.

Ces conditions permettront non seulement une meilleure prise de décision et une action plus efficace, mais également un équilibre adéquat entre les acteurs de l'Etat et de la société civile dans les questions de l'éducation démocratique – en particulier, la préservation de l'autonomie et du rôle d'observateur critique de la société civile eu égard à l'Etat.

Cela permettra aussi que le partenariat se transforme en un véritable exercice de démocratie et de droits de l'homme. Plusieurs participants ont souligné

l'importance de l'égalité entre femmes et hommes dans les partenariats, sachant que les femmes, dans de nombreux pays européens, ne bénéficient toujours pas d'opportunités égales de participation à la vie publique. D'autres ont fait valoir l'importance de faire participer les enfants et les jeunes à l'élaboration des programmes de partenariat, afin de leur offrir la possibilité d'exprimer leurs opinions personnelles. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait instaurer une réelle culture de dialogue entre les partenaires et un climat de confiance et de respect mutuel.

4. Ouverture et responsabilisation

Les participants ont reconnu que l'ouverture était une qualité essentielle des partenariats pour l'ECD/EDH : ouverture entre les partenaires, mais aussi entre les partenaires et le grand public. Les partenaires doivent être en mesure de travailler les uns avec les autres dans un esprit d'ouverture, en précisant leurs objectifs et en planifiant leurs activités. Ils doivent aussi faire connaître leurs objectifs à tout l'éventail des partenaires concernés par leurs activités – y compris les parents et d'autres membres de la communauté, les responsables et les représentants élus. Pour beaucoup des participants, cela suggérait un rôle accru des médias (y compris la télévision et les sites Web grand public), de même que l'utilisation des outils modernes d'information et de communication (comme le logiciel Skype et les plateformes d'apprentissage électronique). Ces outils permettraient non seulement de conférer une plus grande visibilité aux partenariats ECD/EDH, mais aussi de développer leur responsabilité eu égard au public – en informant et en faisant participer les acteurs clés, comme les parents et les élèves. L'ECD/EDH doit posséder deux qualités essentielles : être ouverte et globalement responsable envers la société dans laquelle elle est opérée.

5. Durabilité

Les partenaires ont estimé que l'une des caractéristiques de partenariats ECD/EDH efficaces était le fait qu'ils débouchent sur des pratiques pédagogiques durables. Si une certaine stabilité est requise pour que les partenariats puissent amener des changements permanents, il n'est pas nécessaire que les partenariats eux-mêmes soient maintenus sur le long terme ; l'important est que les pratiques qu'ils mettent en place soient pérennes. Partant, il ne faudrait pas juger les partenariats en termes de succès à court terme, mais plutôt sur les développements qui interviennent dans leur sillage : les résultats obtenus vont-ils être immédiatement perdus, ou se maintenir et se développer ? Les organisations partenaires doivent pour cela avoir une vision sur le long terme de ce qui contribue à l'efficacité de l'ECD/EDH dans les pays dans lesquels elles opèrent et planifient leurs activités. L'une des façons d'instaurer la durabilité est de créer des partenariats en mesure d'introduire des changements structurels dans le système éducatif – autrement dit, des partenariats qui développent des normes et des qualifications, l'agrément et la certification du perfectionnement professionnel, ou encore des mécanismes d'assurance de la qualité. Les participants ont cité un

exemple intéressant de la Roumanie, et notamment la création d'une table ronde jointe ONG/gouvernement pour gérer un problème relatif à l'adoption des enfants ; le problème a été réglé, mais la table ronde a été maintenue.

6. *Evaluation et autoévaluation*

Les participants ont estimé qu'une réflexion régulière sur les progrès réalisés était une autre caractéristique essentielle d'un partenariat efficace. Si l'évaluation sommative peut fournir des informations intéressantes sur la base desquelles faire des propositions ou planifier des projets et des partenariats, l'évaluation formative, et notamment l'autoévaluation, est plus apte à garantir l'obtention des résultats attendus du partenariat.

7. **Obstacles à surmonter et dangers à éviter**

Les participants ont mentionné un grand nombre d'obstacles aux partenariats pour l'ECD/EDH, dont certains sont universels tandis que d'autres sont plus spécifiques à des pays ou régions. Parmi ces obstacles figurent : le manque de ressources, des programmes scolaires rigides, l'absence de structures de soutien éducatif, comme des établissements ou des mécanismes pour la formation des enseignants, la charge de travail des enseignants, les attitudes négatives des directeurs d'école et du corps enseignant, la priorité à l'enseignement des compétences fondamentales et aux examens formels au détriment des objectifs généraux du curriculum, des systèmes étatiques bureaucratiques, la centralisation, la fragmentation des subventions de l'Etat, un climat culturel en contradiction avec les valeurs implicites de l'ECD/EDH, des changements réguliers de gouvernement et de composition du gouvernement, etc. Les obstacles à des partenariats entre pays et régions résident notamment dans des conceptions divergentes de l'ECD/EDH et des différences culturelles de conceptualisation. Ainsi, un participant estonien a exposé le problème que pose l'absence de mot, en Estonie, pour désigner la notion de « voisinage ».

Certains de ces points, toutefois, sont moins des obstacles que des *raisons* pour lesquelles le soutien aux partenariats est tellement important en matière d'ECD/EDH. Par ailleurs, d'autres situations ne sont pas tant des obstacles à surmonter que des *dangers* à éviter. Les participants au Forum ont à ce propos souligné plusieurs points, qui sont résumés ci-dessous :

1. *Des organisations de la société civile qui embrassent implicitement ou explicitement les programmes politiques*

Les partis pris politiques ou idéologiques – ne serait-ce même que seulement perçus – mettent en danger la crédibilité et la pérennité du travail mené en partenariat. Ils peuvent conduire à la discrimination d'un gouvernement envers une organisation de la société civile, ou à des accusations de favoritisme dirigées contre un gouvernement. Partant, il paraît absolument essentiel que les ONG et les autres organisations de la société civile qui désirent s'investir dans l'ECD/EDH

s'abstiennent d'afficher toute appartenance politique partisane et de laisser penser qu'elles cachent des objectifs politiques. A cette fin, il est très utile que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes pour garantir la transparence de la façon dont ils sélectionnent les partenaires de la société civile avec qui ils envisagent de travailler.

2. Des organisations de la société civile qui développent des relations trop étroites avec le gouvernement

Il peut y avoir des situations où les organisations de la société civile se trouvent être les seuls actrices dans le domaine. Il se peut aussi, pour une raison ou une autre, qu'elles dépendent exclusivement des subventions gouvernementales, ou qu'elles aient des relations personnelles étroites avec des membres du gouvernement ou des fonctionnaires de l'administration. Dans ce cas, le danger est que le partenariat société civile-Etat suscite la suspicion des autres parties. L'autre risque est que l'organisation de la société civile renonce à sa fonction d'observateur critique – autrement dit, son statut de « gendarme » – par crainte de perdre les financements ou le soutien de l'Etat. Les ONG et les organisations de la société civile doivent donc veiller à ne pas tomber dans ce piège. Il peut être utile pour les partenariats d'établir un comité directeur permettant aux différents partenaires de préserver l'intégrité de leur contribution. Il peut également être bon que les pouvoirs publics reconnaissent le statut de « gendarme » de la société civile et ne l'utilisent pas comme prétexte pour ne pas en faire un partenaire.

3. Des organisations de la société civile qui répètent inutilement des travaux et des efforts

Lorsque les organisations de la société civile sont nombreuses sur le terrain, il existe toujours le risque d'une répétition inutile des travaux et des efforts. Parfois, la cause en est l'ignorance de ce que font les autres organisations. D'autres fois, parce que les financements ne sont accordés qu'à certains types de projets, les ONG ont le sentiment de devoir s'engager dans cette voie pour rester en vie. Or, l'une des fonctions premières des organisations de la société civile est d'innover et de servir de catalyseurs pour l'innovation. Pour préserver cette fonction, il faudrait que ces organisations travaillent en plus étroite coopération, qu'elles s'informent mutuellement des résultats de leur travail respectif et qu'elles fassent connaître leurs activités au public. Cela suggère une coopération renforcée entre les organisations de la société civile, y compris au niveau international, et une démarche de communication en direction des autres acteurs du secteur au sujet de leurs réalisations.

4. Des organisations de la société civile qui rivalisent avec le secteur commercial

Pour les ONG, une autre façon de perdre leur fonction de « gendarme » est d'adopter les structures et les approches du secteur commercial, qui sont à

l'opposé de celles qui caractérisent les associations bénévoles, en faisant la promotion et en vendant des services sur le marché ouvert. Dans de telles situations, le risque est que la motivation du profit l'emporte sur les objectifs éducatifs et que le désir de développer l'organisation en tant qu'entreprise prime sur sa finalité sociale.

5. Des organisations de la société civile qui déchargent l'Etat de sa mission

Enfin, dans les situations où l'Etat est faible et manque de ressources, le danger est que les pouvoirs publics confient une trop grande part de la responsabilité de l'ECD/EDH à la société civile. Or, l'Etat a son propre rôle à jouer dans l'éducation, comme la société civile ; il serait par ailleurs inopportun de confier l'intégralité du contrôle de l'éducation démocratique à des instances non élues. Partant, l'un des objectifs des partenariats entre Etat et société civile dans l'ECD/EDH est de travailler à l'instauration d'un équilibre entre la responsabilité de chacun.

8. Soutien aux partenariats civiques à l'échelle nationale

Comment assurer le meilleur soutien à l'ECD/EDH au niveau national ? Les participants ont fait à ce sujet plusieurs recommandations pratiques. Outre l'incontournable besoin de soutien financier, il a été proposé de :

- définir des orientations curriculaires qui, implicitement ou explicitement, encouragent la coopération entre les écoles et les organisations de la société civile : par exemple, en Pologne, 25% de l'éducation civique doit être dispensé par la société civile au moyen de projets ; dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », les élèves doivent présenter un projet qui les accompagne du primaire jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- suivre de près les dispositions éducatives en vigueur en matière d'ECD/EDH – autrement dit, les normes, les curricula et les manuels – afin d'identifier les lacunes susceptibles d'être comblées par un travail en partenariat ;
- élargir les programmes de développement de l'ECD/EDH, pour faire des partenariats une condition de l'accès aux subventions ;
- affecter des fonds à l'ECD/EDH pour les groupes de partenaires (conseils scolaires et associations de parents), comme cela se fait en Norvège ;
- créer une vaste plateforme pour faire participer davantage de partenaires, en particulier les parents, au développement des politiques, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'ECD/EDH – y compris les médias ;
- faciliter les coalitions ou les structures faitières regroupant les organisations de la société civile impliquées dans l'ECD/EDH, afin de se doter d'une réserve de partenaires potentiels, d'un moyen d'échange entre ces organisations et d'une répartition plus rationnelle des

responsabilités et des secteurs de travail entre elles – comme en Serbie, où l'on compte sept clusters d'ONG ;

- évaluer les partenariats en place au niveau national, et en faire rapport ;
- nommer un fonctionnaire chargé de travailler au niveau national avec les organisations de la société civile sur l'ECD/EDH – y compris sur l'identification de l'expertise, les ressources et les pratiques, et l'aide à la création de partenariats ;
- constituer un groupe de travail national pour qu'il produise des recommandations sur le développement des partenariats, qui seraient ensuite formalisées, et qu'il veille tout particulièrement au suivi du succès du travail des partenaires, en faisant des suggestions d'amélioration – comme au Monténégro, où un Centre pour le développement des ONG permet au gouvernement d'entrer facilement et directement en contact avec les organisations ;
- ouvrir une chaîne nationale qui permette aux ONG de faire la promotion de leur travail auprès des écoles et des pouvoirs publics.

Il a été souligné, néanmoins, qu'il existait une différence entre le soutien national et le soutien de l'Etat. Ainsi, un grand nombre de suggestions ci-dessus pourraient s'appliquer de la même façon aux organisations gouvernementales et non gouvernementales à un niveau national – y compris les sections nationales des organisations internationales.

9. Soutien aux partenariats civiques à l'échelle internationale

Les participants ont suggéré plusieurs types de support international pour les partenariats, et notamment :

- créer des bases de données en ligne permettant aux acteurs intéressés de trouver des partenaires pour les activités et programmes joints, et aux ONG de promouvoir leur action auprès des autorités nationales, et les unes auprès des autres ;
- coordonner les réseaux régionaux et internationaux d'organisations engagées dans l'ECD/EDH ;
- évaluer ou fournir des instruments pour l'évaluation des programmes de partenariat ;
- organiser des tables rondes et des conférences, à l'échelon régional ou national, en guise de lieux de rencontre pour la formation de partenariats ;
- établir une liste de célébrités « militantes », qui soutiennent moralement ou concrètement la création de partenariats ;
- mandater des recherches comparatives, développer un langage commun au sujet de la pratique de l'ECD/EDH et aider à la formation de partenariats aux plans national et international ;
- réunir des chercheurs, des praticiens et d'autres acteurs de l'ECD/EDH, aux niveaux national, régional et européen ;

- diffuser des bonnes pratiques issues de partenariats internationaux, par exemple par le biais de forums ;
- organiser des rencontres et des médiations sur le terrain entre les organisations de la société civile, au niveau national ou régional, aider à identifier les organisations actives et à définir des objectifs communs ;
- organiser des manifestations internationales pour soutenir l'ECD/EDH, par exemple un concours international mis en œuvre via Internet ;
- développer des normes internationales pour l'ECD/EDH dans les écoles, y compris pour le contenu et les méthodes pédagogiques ;
- faciliter les partenariats internationaux, et notamment par la traduction et l'échange de matériels et d'outils.

10. Le rôle du Conseil de l'Europe

A propos de la façon dont le Conseil de l'Europe pourrait soutenir plus efficacement les partenariats civiques pour l'ECD/EDH, les participants ont rappelé la genèse de l'engagement de l'Organisation dans ce domaine et mentionné le réseau des coordinateurs ECD/EDH. Ils ont estimé que plusieurs des suggestions pratiques faites en relation à l'aide internationale pourraient également s'appliquer au Conseil de l'Europe. Ils ont par ailleurs émis que le Conseil de l'Europe était particulièrement bien placé pour apporter certaines formes de soutien pratique, et notamment :

- créer une plateforme de collaboration au niveau européen pour faciliter la circulation des informations entre les réseaux et les acteurs de l'ECD/EDH, et favoriser la formation de nouveaux réseaux ;
- constituer un groupe de travail chargé d'élaborer un code de pratiques pour les partenariats ;
- produire des lignes directrices sur les partenariats ECD/EDH, si possible dans le contexte du document cadre d'orientation proposé ;
- réaliser un équilibre entre les représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre des forums internationaux, sur la base d'équipes constituées au sein de chaque Etat membre ;
- développer un nouveau Centre à Oslo¹ qui fera office de plateforme de recherche sur l'ECD/EDH, de centre d'information et d'échange et d'organisme de centralisation où les autorités nationales et les organisations de la société civile pourront se réunir pour développer de nouveaux partenariats ;
- reconnaître l'existence du partenariat entre le Conseil de l'Europe et les ONG internationales ;
- développer la notion d'un droit de l'homme à l'ECD/EDH.

¹Sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité et à la suite d'une initiative norvégienne, le Centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique (« Centre européen Wergeland ») a été créé à Oslo fin 2008.

ANNEXE I DECLARATION FINALE

Les participants au Forum « Partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme » organisé dans le cadre de la présidence suédoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

- rappellent les décisions du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005), qui chargent explicitement l'Organisation de poursuivre et d'intensifier ses travaux en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ;
- rappellent la déclaration adoptée par les participants à la Conférence sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique (Varsovie, 2005) organisée dans le cadre de la présidence polonaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui appelle, entre autre, à la création de partenariats, en particulier entre les ONG de la société civile, les associations locales et les responsables politiques à tous les niveaux ;
- se félicitent de la tenue du Forum « Partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme » à Strasbourg, organisé dans le cadre de la présidence suédoise du Conseil de l'Europe pour donner suite à la conférence de Varsovie, et de l'adoption, en 2008, du Livre blanc sur le dialogue interculturel² ;
- reconnaissent l'importance fondamentale de la coopération, dans le domaine de l'ECD/EDH, entre les institutions internationales, régionales et locales, les gouvernements, les parlementaires, les commissions des droits de l'homme, les organisations de la société civile, les médias et les professionnels de l'éducation ;
- reconnaissent le travail accompli et les résultats atteints dans les processus d'éducation pour le développement, d'éducation globale, d'éducation pour la paix et d'éducation pour le développement durable ;
- définissent les « partenariats ECD/EDH » comme toute forme de coopération durable entre États et acteurs non étatiques visant à développer l'ECD/EDH ;
- rappellent les divers engagements pris par les États membres du Conseil de l'Europe en matière d'ECD/EDH dans le cadre de discussions portant sur ces sujets aux Nations Unies (par exemple sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme) ;
- reconnaissent le partenariat existant entre le Conseil de l'Europe et les OING ;
- prennent note avec satisfaction du partenariat existant entre le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (Bureau du HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH/OSCE) et le Conseil de l'Europe ;
- se félicitent de la création, à Oslo, du Centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique (*Centre européen Wergeland*).

² Livre blanc sur le dialogue interculturel du Conseil de l'Europe « Vivre ensemble dans l'égalité », lancé par les ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe lors de la 118^e Session ministérielle (Strasbourg, 7 mai 2008).

Invitent le Conseil de l'Europe :

- à continuer de servir de lien entre les institutions politiques régionales et internationales, les représentants des gouvernements et d'organisations de la société civile en vue de promouvoir les partenariats ECD/EDH et d'échanger des expériences, et notamment :
 - à organiser un Forum annuel sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ;
 - à promouvoir, dans le cadre du « quadrilogue³ » du Conseil de l'Europe, un partenariat renforcé sur l'ECD/EDH entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et la conférence des OING ;
- à élaborer des lignes directrices et un ensemble de critères sur les partenariats ECD/EDH et à soutenir leur mise en œuvre dans les États membres ;
- à soutenir la recherche sur les partenariats ECD/EDH, en réunissant notamment des données relatives aux bonnes pratiques ;
- à soutenir les partenariats ECD/EDH dans les textes d'orientation en rapport avec la question ;
- à encourager et soutenir la coopération entre les coordinateurs ECD/EDH et les organisations de la société civile ;
- à exploiter les possibilités offertes par le Livre blanc sur le dialogue interculturel pour développer des synergies avec l'ECD/EDH ;
- à renforcer encore la coopération avec d'autres institutions politiques régionales et internationales, notamment avec l'Unesco, le Bureau du HCR, le BIDDH de l'OSCE, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux, l'Alliance des civilisations, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso) et l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, la culture et les sciences (ISESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- à intégrer à part entière le droit international humanitaire (DIH) dans l'ECD/EDH ;
- à étendre au secteur de l'éducation la bonne pratique que constitue le système de cogestion dans le secteur de la jeunesse ;
- à développer des partenariats par l'intermédiaire des réseaux globaux du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et du futur Centre Wergeland pour la promotion de la citoyenneté démocratique mondiale.

Invitent toutes les institutions gouvernementales régionales et internationales :

- à développer davantage la coopération dans le domaine de l'ECD/EDH, notamment en clarifiant les liens entre leurs programmes respectifs et en assurant une meilleure coordination au niveau des contacts avec les États membres ;
- à mettre en commun les ressources et l'expertise dont elles disposent afin de trouver des moyens complémentaires pour soutenir le développement de l'ECD/EDH dans les États membres ;
- à collaborer directement à la mise en œuvre des initiatives de promotion de l'ECD/EDH ;
- à continuer de faciliter le partage de l'information et la mise en place de passerelles au sein des États membres et entre eux ;
- à soutenir les partenariats entre acteurs nationaux par l'intermédiaire de leurs représentations locales ;

³ Le « quadrilogue » du Conseil de l'Europe comprend le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ainsi que la Conférence des OING.

- à appeler en particulier l'Union européenne à faire de l'ECD/EDH l'une des priorités de la nouvelle méthode ouverte de coopération pour l'éducation dans le prolongement du programme « Éducation et Formation 2010 ».

Invitent les gouvernements :

- à garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous ;
- à promouvoir activement l'ECD/EDH dans toutes les fonctions gouvernementales, ainsi qu'auprès des services de pré-formation et de formation continue des enseignants ;
- à reconnaître le rôle joué par les ONG en matière d'ECD/EDH et à accorder un niveau de priorité élevé à la coopération entre les administrations de l'État et les organisations de la société civile ;
- à renforcer leur soutien aux coordinateurs ECD/EDH du Conseil de l'Europe, qui sont les principaux agents de liaison au niveau européen et national ;
- à envisager la possibilité de créer des commissions interinstitutionnelles sur l'ECD/EDH – ou des entités similaires – ou de développer celles qui existent, en y associant les organisations de la société civile ;
- à adopter un document cadre d'orientation du Conseil de l'Europe en matière d'ECD/EDH, qui comprenne notamment une disposition sur le soutien aux partenariats ECD/EDH et prévoie un mécanisme de suivi ;
- à rendre systématiquement compte, en s'appuyant sur un large processus de consultations, des activités en matière d'ECD/EDH – y compris des actions de soutien aux partenariats – dans des rapports soumis à des institutions gouvernementales internationales ;
- à échanger avec d'autres gouvernements des exemples de plans d'action, de bonnes pratiques, de mesures et de réglementations visant à promouvoir l'ECD/EDH ;
- à encourager la participation civique des parents, des étudiants et des responsables associatifs ainsi que d'autres groupes de la société civile à la vie de l'école et à la gouvernance démocratique des établissements scolaires ;
- à coordonner leur action en matière d'ECD/EDH dans le cadre de programmes intergouvernementaux (comme l'ONU, l'Unesco, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne) ;
- à traduire et diffuser aussi largement que possible les outils pratiques et les manuels conçus par le Conseil de l'Europe ;
- à renforcer les liens entre les autorités nationales, régionales et locales pour sensibiliser davantage à la nécessité de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Invitent les parlementaires :

- à renforcer leur engagement en faveur de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (notamment sur le plan des partenariats, des finances et de la législation) ;
- à mettre en avant les questions relatives à l'ECD/EDH dans tous leurs travaux relatifs aux programmes d'étude nationaux et dans tous leurs contacts avec les électeurs et les élèves dans leur travail quotidien.

Invitent les commissions nationales des droits de l'homme :

- à continuer de nouer des partenariats pour l'ECD/EDH ;
- à attirer l'attention sur l'importance de partenariats pour l'ECD/EDH.

Invitent toutes les organisations de la société civile :

- à se saisir des possibilités qu'offrent l'action et les ressources des institutions gouvernementales régionales et internationales pour mener à bien des activités d'ECD/EDH en coopération avec l'État, notamment :
 - à utiliser le statut participatif des OING auprès du Conseil de l'Europe pour promouvoir et soutenir les partenariats ECD/EDH⁴ ;
 - à utiliser les instruments, mécanismes et initiatives des Nations Unies ainsi que leur statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et du PNUD (Département de l'information) pour faire avancer l'ECD/EDH ;
- à collaborer avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin de faire remonter les expériences de terrain à prendre en considération pour l'élaboration de règles de bonnes pratiques en matière d'ECD/EDH ;
- à faire valoir le point de vue individuel des citoyens, en particulier des plus défavorisés et des plus marginalisés, dans les travaux de toutes les entités qui s'occupent d'ECD/EDH ;
- à chercher à établir des partenariats avec d'autres organisations de la société civile afin de soutenir l'ECD/EDH par une mutualisation de l'expertise et des ressources ;
- à coopérer directement avec d'autres organisations de la société civile pour mettre en œuvre des initiatives de promotion de l'ECD/EDH.

Invitent les médias :

- à porter une attention constante à l'ECD/EDH en montrant régulièrement son importance et ses effets positifs sur la cohésion sociale, en mettant en valeur les exemples de bonnes pratiques et en soulignant le rôle des médias associatifs ;

Invitent les professionnels de l'éducation :

- à ouvrir les portes des institutions d'éducation formelle à la coopération avec des ONG, notamment avec des organisations de jeunesse ;
- à mener, dans les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche, plus de projets de recherche sur l'efficacité de l'ECD/EDH, en partenariat avec les éducateurs ;
- à échanger leurs connaissances, pratiques et expériences dans des forums locaux et régionaux pour illustrer la pratique du travail en partenariat ;
- à intégrer l'ECD/EDH dans leur pratique éducative et à appeler les autorités compétentes à inclure l'ECD/EDH dans la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation.

⁴ Dans la Résolution (2003)8, adoptée par le Comité des Ministres le 19 novembre 2003, le statut « consultatif » des ONG est remplacé par un statut « participatif ». Les comités directeurs, les comités d'experts gouvernementaux et les autres instances du Comité des Ministres peuvent impliquer les OING dotées du statut participatif dans la définition des politiques, des programmes et des actions du Conseil de l'Europe, notamment par l'octroi d'un statut d'observateur à la Commission de liaison et aux regroupements thématiques des OING. Les commissions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont invitées à étudier les moyens d'intensifier la coopération et de faciliter la participation des OING à leurs travaux, par exemple en leur octroyant un statut d'observateur ou en invitant la Commission de liaison ou les regroupements thématiques des OING à apporter leur savoir-faire. Le Commissaire aux droits de l'homme est également encouragé à entretenir une coopération étroite avec les OING dotées du statut participatif. En outre, compte tenu de leur rôle de conseillers pour les questions concernant la société civile, le Secrétaire Général peut consulter les OING, la Commission de liaison ou les regroupements thématiques des OING, par écrit ou sous forme d'audition, sur des questions d'intérêt mutuel.

ANNEXE II ORDRE DU JOUR

9 octobre 2008

09.30-10.30

Ouverture

Président : M. Azis POLLOZHANI, ancien membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (10 minutes)

Ambassadeur Per SJÖGREN, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe (10 minutes)

M. Gabriele MAZZA, Directeur de l'Education et des Langues

Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (ED-EDCHR)

Mme Reinhild OTTE, Présidente

Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (OING) (10 minutes)

Mme Annelise OESCHGER, Présidente

Buts et objectifs du forum (10 minutes)

Mme Yulia PERERVA, Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe

Informations sur la Déclaration devant être adoptée par les participants

M. Alain MOUCHOUX, Ancien Président du Regroupement Éducation et Culture, Conférence des organisations internationales non-gouvernementales du Conseil de l'Europe

10.30-11.00

Pause café

11.30-13.00

Atelier I : Les partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme – exploration du concept et partage d'exemples de bonne pratique : 6 ateliers parallèles

<p>Salle 1 (anglais/français/russe)</p> <p>Modérateur: Mme Felisa TIBBITTS</p> <p>Rapporteur: Mme Maja GRUSZCZYNSKA</p> <p>Conseil de l'Europe: Mme Jane CROZIER</p>	<p>Salle 15 (anglais)</p> <p>Modérateur: M. John EDWARD</p> <p>Rapporteur: M. Rolf GOLLOB</p> <p>Conseil de l'Europe: M. Florian CESCEN / Mme Sabine KLOCKER</p>
<p>Salle 2 (anglais)</p> <p>Modérateur: Mme Neyyir</p>	<p>Salle 16 (anglais)</p> <p>Modérateur: Mme Karine</p>

<p>BERKTAY</p> <p>Rapporteur: Mme Alicia CABEZUDO</p> <p>Conseil de l'Europe: M. Emir ADZOVIC</p>	<p>HENROTTE</p> <p>Rapporteur: Mme Marianne WISEMAN</p> <p>Conseil de l'Europe: Mme Sarah KEATING</p>
<p>Salle 14 (français)</p> <p>Modérateur: M. Gabriel NISSIM</p> <p>Rapporteur: M. Gérard VALETTE</p> <p>Conseil de l'Europe: Mme Katia DOLGOVA-DREYER</p>	<p>Salle 17 (anglais)</p> <p>Modérateur: Mme Arlene BENITEZ</p> <p>Rapporteur: Mme Sneh AURORA</p> <p>Conseil de l'Europe: Mme Gordana BERJAN</p>

- 13.00-14.30 **Pause déjeuner**
- 14.30-16.00 **Atelier I (suite):** Les partenariats civiques pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme – exploration du concept et partage d'exemples de bonne pratique : 6 ateliers parallèles
- 16.00-16.30 **Pause café**
- 16.30-18.00 **Plénière**
- Présidente :** Mme Isabel ROMÃO, ancienne Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) du Conseil de l'Europe
- 16.30-17.15 Rapports des groupes de travail (3/4 minutes chaque = 20 ou maximum 25 minutes au total) et discussion
- 17.15-18.00 Débat « Les partenariats civiques aux niveaux international et régional : la contribution / rôle des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui travaillent pour l'ECD/EDH »
- Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), Ms Elena IPPOLITI
- Conférence des ONG ayant des Relations Consultatives avec les Nations Unies : M. Kazunari FUJII, Président de la Conférence des ONG sur l'éducation aux droits de l'Homme
- Conférence des OING du Conseil de l'Europe : M. Gabriel NISSIM, Président du Comité sur les Droits de l'Homme
- Conseil de l'Europe : Mme Olöf ÓLAFSDÓTTIR, Chef du Service de l'éducation scolaire et extrascolaire
- 18.00 **Concert-débat :** « Découvrir et pratiquer les valeurs citoyennes en musique » (**Salle 1**)
- 19.00 **Réception :** À l'invitation de M. l'Ambassadeur Per SJÖGREN, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe et M. Gabriele MAZZA, Directeur de l'Education et des Langues, Conseil de l'Europe (**Restaurant Bleu**)

10 octobre 2008

09.00-10.30

Plénière

Président : M. Dario GHISLETTA, membre du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (CLRAE)

Conseil de l'Europe et organisations de la société civile: coopération et possibilités de soutien (Table ronde et discussion)

Direction des affaires politiques : Mme Jane CROSIER

Direction de la jeunesse : Mme Karen PALISSER

Centre Nord-Sud (Lisbonne) : Mme Gordan BERJAN

Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : Mme Sarah KEATING-CHETWYND

Expériences tirées de la pratique : M. Emir ADZOVIC

10.30-11.00

Pause café

11.00-12.00

Exemples d'éducation à la citoyenneté : M. Krzysztof STANOWSKI, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Education Polonais

Centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique (Centre européen Wergeland) – possibilités pour des partenariats et coopération : M. Gunnar MANDT, Adjoint Directeur Général, Ministère de l'Education et de la Recherche, Norvège

Conclusions de la Conférence « Construire une Europe pour et avec les enfants – Vers une stratégie pour 2009-2011 » (Stockholm, 8-10 septembre 2008) : Mme Maarit KUIKKA, Programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants»

Discussion

12.00-14.00

Pause déjeuner

14.00-15.30

Atelier II : Soutenir les partenariats civiques au niveau national : 6 ateliers parallèles

<p>Salle 1 (français) Modérateur: M. Joseph BRITZ Rapporteur: Mme Martine PRETCEILLE Conseil de l'Europe: Mme Jane CROSIER</p>	<p>Salle 15 (anglais) Modérateur: M. Calin RUS Rapporteur: Mme Valentina DEMETRIADOU-SALTET Conseil de l'Europe: M. Florian CESCOU / Mme Sabine KLOCKER</p>
<p>Salle 2 (russe) Modérateur: Mme Svetlana</p>	<p>Salle 16 (anglais) Modérateur: M. Hermann ABS</p>

POZNYAK Rapporteur: M. Andrey IOFFE Conseil de l'Europe: Mme Katia DOLGOVA-DREYER	Rapporteur: M. Wim TAELEMAN Conseil de l'Europe: M. Emir ADZOVIC
Salle 14 (anglais) Modérateur: M. Jeroen BRON Rapporteur: Mme Gudrun RAGNARSDOTTIR Conseil de l'Europe: Mme Gordana BERJAN	Salle 17 (français)⁵ Modérateur: M. Christian ROY Rapporteur: M. Jean Luc GROSCLAUDE Conseil de l'Europe: Mme Sarah KEATING-CHETWYND
Salle 5 (anglais) Modérateur: M. Bastian BAUMANN Rapporteur: M. Sulev VALDMAA Conseil de l'Europe: Mme Yulia PERERVA	

15.30-16.00

Pause café

16.00-17.30

Clôture

Présidente: Mme Elena IPPOLITI, Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Récapitulatif des groupes de travail

Synthèse de la conférence par M. Ted HUDDLESTON, Rapporteur général

Adoption de la Déclaration (10 minutes)

Discours de clôture de M. Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (10 minutes)

Clôture du forum par M. Gabriele MAZZA, Directeur de l'Education et des Langues, Conseil de l'Europe

⁵ Cet atelier sera organisé par l'Université européenne du volontariat et comprendra une transmission en ligne et un débat avec des étudiants et des organisations de la société civile dans différents lieux géographiques (uniquement en français)

ANNEXE III
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr Thomas Aastrup RØMER, Associate Professor
School of Education- University of Aarhus
Korshøjen 51
8240 RISSKOV, Denmark

Mr Hermann Josef ABS
Deutsches Institut für Internationale Pädagogische Forschung (DIPF)
German Institute for International Educational Research
Schloss-Str. 29, D-60486 FRANKFURT AM MAIN, Germany

Mr Haci Mustafa AÇIKÖZ, Turkish Coordinator for EDC/HRE
Ministry of National Education, Supreme Council (Talim Terbiye Kurulu)
Talim ve Terbiye Kurulu Başkanlığı, Kurul Uyesi, Tenikokullar, 06330 ANKARA, Turkey

Ms Cristina ADAM, Programme Coordinator
Save the Children Romania
Intr. Stefan Furtuna no. 3
District 1, BUCHAREST, Romania

Mr Emir ADZOVIC
Interculturalism and Bologna Process, Programme Co-ordinator
Council of Europe Secretariat Office in Kosovo
Rr. e Kragujevcit 8, UNHCR HQ
10 000 Pristina, Kosovo

Mme Deniz AKCAY, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie au Conseil de l'Europe
Présidente du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH)
23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 STRASBOURG

Mme Florència ALEIX
Représentante Permanente adjointe d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe
10, avenue du Président Schuman
F-67000 STRASBOURG

Ms Amani Salem AL-HOUBAISHI, Human Rights Programme Officer
Danish Institute for Human Rights
Hadda Street, 967 Sana'a, Yemen

Ms Olita ARKLE, Senior Desk Officer
Development of Education Unit, Department of General Education
Ministry of Education and Science Republic of Latvia
Valnu street 2, LV-1050 RIGA, Latvia

Ms Sneh AURORA, International Human Rights Education Program Manager
Amnesty International Secretariat
Peter Benenson House, 1 Easton Street, UK-LONDON WC1X 0DW, United Kingdom

Mr Frederick BANSON,
External Relations Unit
European Union Agency for Fundamental Rights
Schwarzenbergplatz 11, A – 1040 VIENNA

Mr Bastian BAUMANN
Magna Charta Observatory
Via Zamboni 25
40126 Bologna, Italy

M. Ali BELGHITH, Concepteur et Directeur du Réseau Educatif Euro-Arabe Zénith.
Président et Fondateur de l'Association Franco-Arabe pour la Formation et l'Education (AFAFE)
119, Avenue de Stalingrad 95100 ARGENTEUIL – France

Mr Evgeny BELYAKOV, President
Civitas Foundation
MOSCOW, 121170, box 22, Russia

Apologised / excusée

Ms Arlene BENITEZ, Program Manager
East/Central Europe and Eurasia
Center for Civic Education (CIVITAS)
5145 Douglas Fir Rd.. Calabasas, CA 91302, USA

Ms Cecilia BERGLIN
Sveriges Kommuner och Landsting
Sektionen för Demokrati och styrning
Swedish Association for Local Authorities and Regions (SALAR)
118 82 STOCKHOLM, Sweden

Apologised / excusée

Ms Neyyir BERKTAY, Coordinator
Education Reform Initiative (ERG)
Bankalar Caddesi, No: 2, Kat: 5 Karaköy
34420 ISTANBUL, Turkey

Ms Tatiana BESHENENKO
Assistant Manager of Department Politics Education
Ministry of Education and Science, str. Tversray ,11 MOSCOW, The Russian Federation

Apologised / excusée

Ms Elisabeth BITTNER
European Commission
Directorate General for Education and Culture
A2, Lifelong Learning: Innovation and Creativity
1, Place Madou, MAD0 11/52
B-1049 BRUSSELS, Belgium

Apologised / excusée

Ms Lubica BIZIKOVA
Department on Pedagogy and Special Pedagogy
National Institute for Education
Pluhova 8, P.O.Box 26, 830 00 BRATISLAVA, Slovakia

Monsieur Cédric BLOQUET, Directeur
Association civisme et démocratie (CIDEM)
16, bld Jules Ferry, F-75011 PARIS

Ms Kristina BOUREE
Legal Bureau of State University – Higher School of Economics
M. Ordynka, 17, MOSCOW, Russia

Maître François-Henri BRIARD, Président
Institut VERGENNES c/o Delaporte, Briard & Trichet
6, rue Anatole de la Forge
75017 PARIS, France

M. Joseph BRITZ, professeur-attaché, Coordinateur national EDC/EDH
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
29, rue Aldringen, L- 2926 LUXEMBOURG

Mr Jeroen BRON, Senior Project Manager
Dutch Institute for Curriculum Development, SLO
Postbus 2041, 7500 CA ENSCEDE, Netherlands

Mr Serhiy BUROV, Director
M'ART
Prospekt Myru, 21-a, off. 15
14000 CHERNIHIV, Ukraine

Apologised / excusé

Ms Alicia CABEZUDO, Professor
International Program Education for Democracy and Citizenship
University of Rosario, Argentina/Fundacion Cultura de Paz-Madrid
Street Guitard Number 49-51
08014 BARCELONA, Spain

Mme Martine CAMPANGNE, Directrice Adjointe
Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours
149, rue de Rennes, F-75006 PARIS, France

Apologised / excusée

Mr Chris CAVANAUGH, Chief Operating Officer
Citizenship Foundation
63 Gee Street, GB – London EC1V 3RS

Mr Pavel CHACUK, Human Rights Advisor
Human Rights Department, OSCE/ODIHR
Al. Ujazdowskie 19, 00-557 WARSZAWA Poland

Apologised / excusé

Mr Ahmad CHAMSSSEDINE
Lebanese Association for Human Rights
Badaro, BEIRUT, Lebanon

Apologised / excusé

Mr Maarten COERTJENS
European Youth Forum
120 rue Joseph II, B-1000 BRUSSELS

Ms Susan COONTZ
Union to promote Cultural and Professional Advancement in Europe (UCAPE)
Siege sociale: Allée des Crocus 13
B-6120 NALINNES, Belgique

Mr Vezio COSSIO, Directeur de Production
Agence IKEN
34 quai St Cosme
71100 CHALON/SAÔNE, France

Ms Borislava DASKALOVA
Bulgarian Network for Human Rights Education
PK 546 Tsentralna Poshta
4000 PLOVDIV, Bulgaria

Ms Valentina DEMETRIADOU-SALTET, Permanent Secretary Assistant
Ministry of Education and Culture
Kimonos & Thoukydides Corner
Nicosia, CY 1434 CYPRUS

Ms Anna DOBROVOLSKAYA, Program coordinator
Free University
Tsyurupy str. 34-306
394000 VORONEZH, Russian Federation

Mme Fleur DROUET, Chargée de Mission Partenariats Europe
EVEIL
105, Chemin de Ronde, F-78290 CROISSY-SUR SEINE

Ms Eva DURHÁN, Head of Department for Schools
Ministry of Education and Research
S-103 33 STOCKHOLM

M. Jean-Philippe DURRENBERGER, Ancien Vice-président du Regroupement Education et Culture de
la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
Association européenne des Institutions d Loisirs des Enfants et des Jeunes (EAICY)
16, rue du Champ de Manœuvre
F – 67200 STRASBOURG

Mr John EDWARD, Head of Office
European Parliament
Directorate General for Communication Office in Scotland
The Tun, Holyrood Road, GB – EDINBURGH EH8 8PJ

Ms Vibeke EIKAAS, Adviser
Amnesty International Norway
Tordenskioldsgate 6B, PO Box 207 Sentrum
0106 OSLO, Norway

Mr Kent ERIKSSON, Senior Administrative Officer
 Ministry of Education and Research
 S – 103 33 STOCKHOLM, Sweden

Ms Katrin FRANK
 German Commission for UNESCO/ Deutsche UNESCO-Kommission e. V.
 Commission allemande pour l'UNESCO
 Colmantstr. 15, D-53115 BONN, Germany

Mr Kazunari FUJII
 Chair of the NGO Working Group on Human Rights Education and Learning
 c/o Soka Gakkai International (SGI) United Nations Liaison Office
 The Conference of NGOs in Consultative Relationships with the UN
 150, route de Ferney, P.O. Box 2100,
 CH-1211 GENEVA 2, Switzerland

M. Normand GAGNÉ, Conseiller au sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement
 primaire et secondaire et aux régions
 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
 1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage, QUEBEC, Canada, G1C 7E6

Ms Alexandra GALICO, Program Coordinator for Civitas International Programs
 Center for Civic Education
 5145 Douglas Fir Rd.
 Calabasas, CA 91302, USA

Ms Camille GANGLOFF, Program Manager- Active Citizenship Program
 Association des Agences de la Démocratie Locale / Association of Local Democracy Agencies (ALDA)
 c/o Conseil de l'Europe, office 1027
 Avenue de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG Cedex, France

Mr Antonio de GASPERIS, Head of Division IV, Ministero della Pubblica istruzione,
 Direzione Generale Relazioni Internazionali, Viale trastevere 72
 I - 00153 ROMA, Italy

M. Claude-Laurent GENTY, Secrétaire Général, Président d'Honneur de la Commission de Liaison des
 ONG dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
 Confédération internationale des Travailleurs intellectuels (CITI)
 International Confederation of Professional and Intellectual Workers (CITI)
 35, rue du Général Faidherbe
 F - 94130 NOGENT-sur-MARNE, France

Mr Rolf GOLLOB, Prof. lic. phil.
 Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH)
 Transfer Centre International Projects in Education (IPE)
 Hirschengraben 28, 8001 ZÜRICH, Switzerland

Ms Maja GRUSZCZYŃSKA, International Programs Coordinator
 Center for Citizenship Education (CCE)
 Ul. Noakowskiego10/1
 00-666 WARSZAWA, Poland

M. Giuseppe GUARNERI, Représentant auprès du Conseil de l'Europe
Institut international Études des droits de l'homme
18, rue Eugène Carrière, F-67000 STRASBOURG, France

Mr Niklas GIDION
EUDEC c/o Phoenix Education Trust
The Old School, School Road
Stokeinteignhead, UK - Devon TQ12 4QE

Ms Josefine GUSTAVSSON, Secretary
Delegation for Human Rights in Sweden
Vasagatan 8-10, 103 33 STOCKHOLM, Sweden

Mr Gaston DE LA HAYE
Education International
5 Boulevard du roi Albert II
B-1210 BRUSSELS, Belgium

Ms Karine HENROTTE, General Delegate of SVIV to les Europeens dans le Monde
Belgium

Ms Eva HERMANSON, Senior Administrative Officer
Ministry of Education and Research
S – 103 33 STOCKHOLM

Mr Ralph Edward HUDDLESTON, Education Consultant, **General Rapporteur**
Citizenship Foundation, 63 Gee Street
UK – LONDON EC1V 3RS

Mr Andrey IOFFE, Vice-President
Association for Civic Education, Russia

Ms Elena IPPOLITI, Human Rights Officer
Methodology, Education and Training Unit/RRDB
Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
RRDB/Methodology, Education and Training Unit
Avenue G. Motta, UNOG, CH-1211 GENEVA 10

M. Peter IVANSZKY
Agent politique / économique
AMBASSADE DU CANADA
2, avenue de Tervuren, B-1040 BRUXELLES, Belgium

Mme Marie-Françoise IWANIUKOWICZ
Association Le Furet
6 Quai de Paris, F-67000 STRASBOURG

Mr Edouard JAGODNIK
 Fédération Européenne des Ecoles
 9 Quai Tilsitt – BP 2223
 69213 LYON CEDEX 02, France

Ms Justyna JANISZEWSKA
 Education for Democracy Foundation
 Nowolipie 9/11, 00-150 Warszawa, Poland

Mme Heleen JANSEN, Présidente du comité didactique AEDE
 Association européenne des Enseignants (AEDE) / European Association of Teachers (EAT)
 Rue Beau Soleil, F – 32310 SAINT-PUY, France

Ms Maria JONTÉN, Desk Officer
 Division for Democratic Issues, Human Rights,
 National Minorities and Non-Governmental Organisations
 Ministry for Integration and Gender Equality
 Swedish Government Offices
 Fredsgaten 8
 SE-103 33 STOCKHOLM, Sweden

Mr Darko JORDANOV, Education Advisor
 Education & Behaviour Unit, Communication Department, ICRC
 19 Avenue de la Paix, CH-1202 GENEVA

Mme Brigitte KAHN, Vice-Présidente de la Commission des Droits Humains de la Conférence des OING
 B'Nai B'Rith “Conseil international” (ICBB)
 7 Boulevard Jacques Preiss, F - 67000 STRASBOURG

Ms Ágnes KENDE, Programme Manager
 Active Citizenship Foundation
 Szentkirályi utca 11, 1088 BUDAPEST, Hungary

Ms Tiina KIVIRAND, Head of General Education Department
 Ministry of Education and Research
 Munga 18, TARTU 50088, Estonia

M. Jean Pierre KLEIN, Président
 Fédération Internationale de Thérapie et de Relation d'Aide par la Médiation (FITRAM) / International
 Federation for Therapy and Assistance through Mediation

Ms Kjersti Toverud KLETTE, Advisor
 Ministry of Education and Research
 PB 8119, 0032 OSLO, Norway

Ms Natasa KRIVOKAPIC, Assistant Professor
 Faculty of Philosophy, Danila Bojovica bb
 NGO Civitas Montenegro Center
 Hercegovački Put 8
 81400 NIKSIC, Montenegro

Ms Tamara KRIVOKAPIC, Manager of Educational Program
NGO Forum MNE
ul. Bratstva i jedinstva br.4, 81 000 PODGORICA, Montenegro

Mr Ruben KRRIKYAN, CS and Education Program Coordinator
Jinishian Mémorial Foundation (JMF)
34 Abovian street apt. #5
0009 YEREVAN, Armenia

Apologised / excusé

Mr Jon LANDA, Human Rights Director
Human Rights Office. Department of Justice, Employment and Social Security
Basque Government
Donostia, 1
01010 VITORIA, Spain

Apologised / excusé

Ms Gunilla LARSSON, Director of Education
The Swedish National Agency for Education
Alströmergatan 12, SE-106 20 STOCKHOLM, Sweden

Mr Heid LEGANGER-KROGSTAD
Commission intereuropéenne Eglise et Ecole (ICCS)
InterEuropean Commission on Church and School (ICCS)
MF- Norwegian School of Theology
P.O. Box 5144 Majorstuen, NO -0302 OSLO

Apologised / excusé

Mr Salomon LEVY
B'nai B'rith Conseil International
(personal) 19a avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG, France

Ms Nevenka LONČARIĆ JELAČIĆ, Senior Adviser for the National Curriculums-EDC/HRE
Education and Teacher Training Agency
Donje Svetice 38, 10 000 ZAGREB, Croatia

Lycée de BELLEGARDE (France)
OING du Volontariat à l'acte gratuit de Lyon
15, Avenue Saint-Exupéry
F-01200 BELLEGARDE S/VALSERINE Cedex

Proviseur du Lycée : M. FLOQUET Paul Henry

M. Christian ROY
40 rue de Lyon
01630 St Genis, France

Mme Annick BARRAND
Mme Sylvana BERTOLDI
M. Adrien René BLACHERE
Mme Odile BOISSON DE CHAZOURNES
M. Vezio COSSIO
M. Quentin DUMAS

M. Léo FORTAILLIER
 M. Yves FLAUX
 Mme Anäis FRISA
 M. Ascensio GARCIA
 Mme Camille GONZALES
 M. Jean Luc GROSCLAUDE
 Mme Céline GUILLERMIN
 M. Christophe HENRY
 Mme Marie Christine HIVERNAT
 Mme Esther PAILLE
 M. Giuseppe SECCAMANI
 M. Adrien THUILLE
 Mme Laura VITTOZ
 M. Christophe VYT

Mr Veaceslav LUCA
 Child Rights Information Center
 E. Coca str., 15
 MD-2008 CHISINAU, Republic of Moldova

Apologised / excusé

Ms Alyssa LUTTJOHANN, Deputy Director, International Affairs
 The Federalist Society for Law and Public Policy Studies, Institut VERGENNES
 Institut VERGENNES c/o Delaporte, Briard & Trichet
 6, rue Anatole de la Forge
 75017 PARIS, France

Mme Christiane LUX, Déléguée Alsace
 Association Générale des Intervenants Retraités Actions de Bénévoles pour la Coopération et le
 Développement (Association AGIRabcd)
 4 Avenue de la Gare, F-67160 WISSEMBOURG

Mr Ian MACPHERSON, Senior Programme Manager - Education Advocacy
 Education Support Programme
 Open Society Institute (OSI)
 100 Cambridge Grove
 UK – London W6 0LE

Mme Marie-Pierre MAGNILLAT, Déléguée Générale
 Fédération européenne des Ecoles (FEDE) / European Federation of Schools (FEDE)
 9 quai Tilsitt, BP 2223, F – 69213 LYON CEDEX 02

Ms Borislava MAKSIMOVIC, Advisor
 Ministry of Education of the Republic of Serbia
 Nemanjina st. 22-26, 11000 BELGRADE, Serbia

Mr Gunnar MANDT, Deputy Director General
 Ministry of Education and Research
 PB 8119 Dep., 0032 OSLO, Norway

Ms Olga MANEA, President
Asociatia cultural-educativa "Ambasadorii Prieteniei"
Friendship Ambassadors
Calea Domneasca, no. 252
Tirgoviste, Dimbovita county, Romania

Mr Edmon MARUKYAN, Expert of Armenian Human Rights School
Youth Center for Democratic Initiatives
Grigor Lusavorich 53/59, 2021 VANADZOR, Armenia

Mme Carla MAURER
Commission Eglise et Société (CSC) de la Conférence des Eglises européennes (KEK)
8 rue du Fossé des Treize, F-67000 STRASBOURG, France

Mr Chrysis MICHAELIDES, President
European Social Forum of Cyprus (ESFC)
P.O.Box 53364, 3302 LEMESOS, Cyprus

Mr Alexander MILOV
Youth Information and Mobility Centre "JUMC"
Dzirnavu 87189-314, LV-1013 RIGA

Mr Atom MKHITARYAN, President of FYCA
Federation of Youth Clubs of Armenia (FYCA)
M. Baghramyan Ave. 24d, # 708
YEREVAN 0019, Armenia

Mr Colin MOORHOUSE, Project Manager
European Safer School Partnerships Project (ESSP)
Metropolitan Police Haringey London
115 Fortis Green
LONDON N2 9HW, United Kingdom

M. Alain MOUCHOUX
Ancien Président du Regroupement Education et Culture de la Conférence des OING du Conseil de
l'Europe
Comité syndical européen de l'Education
11, rue Louis Rolland
F – 92120 MONTROUGE

Ms Diane MURRAY, Consultant
Commission Eglise et Société (CSC) de la Conférence des Eglises européennes (KEK)
2 quai Mathis, F-67000 STRASBOURG, France

Ms Vincenza NAZZARI, Director of Education
Equitas-International Centre for Human Rights Education
666, rue Sherbrooke O., bur. 1100
MONTRÉAL, Québec H3A 1E7, Canada

Ms Iveta NEMECKOVA
 Department of equal opportunities in education
 Ministry of Education, Youth and Sport, Czech Republic

Mme Mariama NIANG, Spécialiste de Programmes
 Islamic Educational Scientific and Cultural Organisation (ISESCO) /
 Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)
 Direction de l'Education, Avenue des F.A.R.
 Hay Riad, B.P. 2275
 RABAT, Royaume du Maroc

M. Gabriel NISSIM
 Président de la Commission "Droits de l'Homme" de la Conférence des OING du Conseil de
 l'Europe/Chair of the Human Rights Committee of the Conference of INGOs of the Council of Europe
 Association Catholique Mondiale pour la Communication (SIGNIS)
 41, Bd de la Victoire, F-67000 STRASBOURG

Mme Annelise OESCHGER, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe/President of
 the Conference of INGOs of the Council of Europe
 Krozingerstrasse 58, D - 79114 FREIBURG, Germany

Ms Barbara OOMEN, Associate Professor at RA/Professor in Legal Pluralism at UvA
 Roosevelt Academy (Utrecht University)
 P.O. Box 94, 4330 AB MIDDELBURG, The Netherlands

M. Noël ORSAT, Administrateur
 Confédération internationale des travailleurs intellectuels
 43 rue de la Planchette, 51 140 TRESLON, France

Ms Reinhild OTTE, Chair of the Council of Europe Ad hoc Advisory Group on Education for Democratic
 Citizenship and Human Rights (ED-EDCHR)
 Standing Conference of Ministers of Education and Cultural Affairs of the Federal Republic of Germany,
 c/o Ministry of Education, Youth and Sports Baden-Württemberg
 Schlossplatz 4, D-70173 STUTTGART

M. Alginas PAKALNIŠKIS, Responsable de la coordination du programme national de l'éducation à la
 citoyenneté adopté par le gouvernement de la Lituanie
 Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République de la Lituanie
 A. Volano str. 2/7, LT-01516, VILNIUS, Lithuania

Ms Suba PARTHIBAN, Programme Officer
 Soroptimist International of Europe
 72 rte de Florissant
 1206 GENEVA, Switzerland

Ms Gabriella PATRIZIANO **Apologised / excusée**
 Human Rights Education Programme Consultant
 VIS (Volontariato Internazionale per lo Sviluppo - International Voluntary Service for Development)
 50, Viale Picco della Mirandola, pal E int 4
 00142 ROME, Italy

Mr Petros PETROU, Inspector of Secondary Education
 Department of Secondary Education
 Ministry of Education and Culture
 Kimon and Thucydides streets
 1434 NICOSIA, Cyprus

Apologised / excusé

Ms Olena POMETUN, Director
 Teachers for Democracy and Partnership
 7/11 Verbitskogo
 KYIV 02140, Ukraine

Mr Ralf POSSEKEL
 Foundation “Remembrance, Responsibility and Future”
 Markgrafenstrasse 12-14, D-10969 BERLIN

Ms Svitlana POZNYAK
 Academy of Pedagogical Science of Ukraine
 Institute of Social and Political Psychology
 15, Andriivska St.,
 04070 KIEV, Ukraine

Ms Martine PRETCEILLE
 125 Rue du chemin vert, Hall 3
 F-75011 PARIS, France

M. Svetlozar RAEV, Ancien Ambassadeur de Bulgarie
 Leyboldstr. 27, D-50968 KÖHN

Apologised / excusé

Ms Guðrún RAGNARSDÓTTIR, Kennslustjóri/Head of Academic Study
 Borgarholtsskóli v/Mosaveg
 112 REYKJAVÍK, Iceland

Mme Danièle-Anne RENS, Conseillère à la Présidence du Collège universitaire Henry Dunant-Université
 d’été des droits de l’homme et du droit à l’éducation (CUHD - UEDH)
 International Organisation for the Development of Freedom of Education / Organisation internationale
 pour le Développement de la Liberté d’Enseignement (OIDEL)
 32, rue de l’Athénée, CH - 1206 GENEVE

Mme Jelica RISTIĆ-ĆIROVIĆ, Conseillère
 Ministère de l’Education
 Nemanjina st. 22-26, 11000 BELGRADE, Serbia

Mr Aare RISTIKIVI
 Hugo Treffner Gymnasium
 Munga 12, 51007 TARTU, Estonia

Mme Marie-Claude RIVIERE
 Association européenne des Enseignants (AEDE) / European Association of Teachers (EAT)
 38 rue de Dasle
 F-25230 SELONCOURT, France

M. Jean-Marc ROIRANT, Président
Forum Civique Européen/European Civic Forum
16, bld Jules Ferry, 75011 PARIS

Ms Silvia ROMANCIUC
NGO SIEDO
17TH Sfatul Tarii, 2012 CHISINAU, Moldova

Mme Isabel ROMÃO
Steering Committee for Equality between Women and Men / Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)
Coordinator of the Unit for International Affairs
Comissão para a Cidadania e Igualdade de Género
Avenida da República, 32 - 1º | 1050-193 Lisboa, Portugal

Ms Milana ROMIC
Agency for Education Reform Initiatives of South Eastern Europe (ERI SEE)
Ivana Lucica 5, 10 000 ZAGREB, Croatia

Mme Fabienne ROSSLER, Chargée d'affaires
Commission Consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg
16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

Mr Calin RUS, Director
Intercultural Institute Timisoara
Bd. 16 Decembrie 1989 No 8
300173 TIMISOARA, Romania

Ms Elin RUUD, Advisor
Ministry of Education and Research
PB 8119 Dep., 0032 OSLO, Norway

Ms Laura SAGASTIZABAL, Human Rights Officer
Donostia, 1
01010 VITORIA, Spain

Apologised / excusée

Mgr Stefano SANCHIRICO
Congrégation pour l'Education Catholique
Piazza Pio XII, V-00120 CITTA DEL VATICANO

Mr Mitja SARDOC
Educational Research Institute
Gerbiceva 62, 1000 LJUBLJANA, Slovenia

Mme Patricia SCHURMANN ANDRADE
Secretary of « Consortium for Comparative Research on Regional Integration and Social Cohesion »
Doctorante, Assistante du Dr. Harlan Koff
Laboratoire de Sciences Politiques
Université du Luxembourg, Campus Walferdange
B.P. 2 / Route de Diekirch, L-7220 WALFERDANGE, Luxembourg

Ms Anne SEIFERT
 Network of European Foundations
 FREUDENBERG STIFTUNG GMBH
 Freudenbergstr. 2
 D-69469 WEINHEIM, Germany

M. Antoine SELOSSE
 Cloître de la Psalette, 7 rue de la Psalette
 F-37000 TOURS

Apologised / excusé

Mme Anne SFORZA, Présidente
 Conférence internationale pour l'Etude et l'Encouragement de la Philanthropie
 International Standing Conference on Philanthropy (INTERPHIL)
 6, rue du 22 novembre, F - 67000 STRASBOURG

Ambassador Per SJÖRGREN
 Permanent Representative of Sweden to the Council of Europe
 67, allée de la Robertsau
 67000 STRASBOURG

Ms Benedikte Ask SKOTTE, Vice chair
 The National Association of Schoolparents (Skole og Samfund)
 Kvægtorvsgade 1, kld. 1710 COPENHAGEN V, Denmark

Ms Sesselja SNAEVARR, Adviser
 Ministry of Education, Science and Culture
 Division of Curriculum, Sölvhólgata 4
 150 REYKJAVIK, Iceland

Apologised / excusée

Mr Krzysztof STANOWSKI, Under-Secretary of State
 Ministry of National Education
 Aleja Szucha 25, 00-918 WARSAW, Poland

Mlle Valentina STAVERIS, Stagiaire
 c/o Conseil de l'Europe
 Avenue de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG Cedex

M. Christian STREHLER, Stagiaire
 Représentation Permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
 23, rue Herder, F-67000 STRASBOURG

Mr Willem TAELEMAN
 Democracy and Human Rights Education in Europe (DARE)
 Stuvesande 576
 4532ML TERNEUZEN, The Netherlands

Ms Agnieszka TATERA, Trainer/Youth worker
 Foundation „Szansa XXI”
 Dębowa 16
 89 – 121 ŚLESIN, Poland

Ms Felisa TIBBITTS, Executive Director
 Human Rights Education Associates (HREA), US office
 PO Box 382396, Cambridge, MA 02238 USA
 Visiting address: 97 Lowell Road, Concord, MA 01742, USA

Ms Krassimira TODOROVA
 Ministry of Education and Science, 2A Kniaz Dondukov Blvd., 1000 SOFIA, Bulgaria

Mr Emilio TOMASSETTI
 Ministero dell'Istruzione, Direzione Generale *per gli Affari Internazionali*
 Viale trastevere 76/A, I-00153 ROMA, Italy

Mr Ognjen TOMIC, Program Manager
 GARIWO SARAJEVO
 Branilaca Sarajeva 39
 71000 SARAJEVO, Bosnia and Herzegovina

Mme Stefania TORELLO
 Association des Agences de la Démocratie Locale
 Association of Local Democracy Agencies (ALDA)
 c/o Conseil de l'Europe
 Avenue de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG Cedex

Apologised / excusée

Mr Irfan UKSHINI, President of ISN
 Institute for International Studies (ISN)
 St. "Halil Alidema"
 36000 GJILAN, Kosovo

Ms Liudmila ULYASHYNA, Coordinator
 International Law in Advocacy
 Human Rights House Foundation
 Tordenskioldgt. 6b, 0160 OSLO, Norway

Ms Maja UZELAC
 NGO "Mali Korak" (A small step) – Centre for Culture of Peace and non-violence
 Kraljevec 77a, 10 000 ZAGREB, Croatia

Mr Sulev VALDMAA, Director
 Civic Education Center
 Jaan Tõnisson Institute, Pikk 7
 10123 TALLINN, Estonia

M. Gérard VALETTE
 Education aux Droits de l'Homme
 Pax Christi
 35 Avenue de Lattre de Tassigny, F-68000 COLMAR

Mme Alexandra VELEVA, Responsable de projets
 Organisation internationale de la francophonie/ Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de
 l'Homme (DDHDP)
 13 quai Andre Citroën, F-75015 PARIS, France

Ms Nadejda VELISCO, Director
 Department for Pre-university Education
 Ministry of Education and Youth
 Piata Marii Adunari Nationale, 1
 CHISINAU MD 2033, Republic of Moldova

Mr Christopher VELLA
 Jesuit Refugee Service
 Triq ix-Xorrox
 BIRKIRKARA BKR, Malta

Apologised / excuse

Ms Polina VERBYTSKA, Executive Director
 All-Ukrainian association of Teachers of History and Civic Education „Nova Doba”
 Halytska, 1/5
 79008 LVIV, Ukraine

Ms Marina VORON, Coordinator
 Ukrainian Step by Step Foundation
 9 Pushkinska St., 4 office
 01034 KYIV, Ukraine

Ms Marianne WISEMAN, Head of Youth Sector
 Education & Behaviour Unit, Communication Department,
 International Committee of the Red Cross (ICRC)
 19 Avenue de la Paix, CH-1202 GENEVA, Switzerland

Ms Ulrike WOLFF-JONTOFSOHN
 Pädagogische Hochschule Freiburg, University of Education
 Kunzenweg 21, D - 79117 FREIBURG

Apologised / excusée

Mr Andrey YUROV, Honorary President
 International Youth Human Rights Movement
 Tsyurupy
 394000 VORONEZH, Russia

Apologised / excusé

Mr Giorgi ZEDGINIDZE
 Ministry of Education and Science of Georgia
 National Curriculum and Assessment Center
 Head of Social Sciences Subject Group
 52 Uznadze St., TBILISI 0102, Georgia

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Mr Azis POLLOZHANI, Member of the Committee on Culture, Science and Education
 Parliamentary Delegation of “the former Yugoslav Republic of Macedonia”
 Assembly of the Republic of Macedonia
 11 Oktomvri b.b., MK - 1000 – SKOPJE

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (CLRAE)

Mr Dario GHISLETTA, Member of the Congress of Local and Regional Authorities of Europe
V. Belsoggiorno 12
CH-6500 BELLINZONA
Switzerland

* * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Mr Alexander BARTLING, Secretary of the Committee on Culture and Education / Secrétaire de la Commission de la Culture et de l'Education

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Thomas HAMMARBERG
Commissioner for Human Rights / Commissaire aux Droits de l'Homme

DIRECTORATE GENERAL IV – EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH AND SPORT / DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION, DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

Directorate of Education and Languages/ Direction de l'Education et des Langues

Mr Gabriele MAZZA, Director of Education and Languages
Directorate General IV, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Ms Ólöf ÓLAFSDÓTTIR, Head of Department of School and Out-of-School Education

Division for Citizenship and Human Rights Education / Division de l'Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme

Ms Yulia PERERVA, Administrator

Ms Sarah KEATING-CHETWYND, Administrator

Ms Heather COURANT, Administrative Support Assistant

Ms Rona BROWN, Administrative Support Assistant

Mme Marguerite SIBERT, Assistante administrative

Mr Nedim VRABAC, Administrative Support Assistant

Ms Katherine DYDAK, Trainee

Mr Jean-Michel BEAUCHER, Trainee

Steering Committee for Higher Education and Research / Comité Directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ms Katia DOLGOVA-DREYER, Administrator

Directorate of Youth and Sport / Direction de la jeunesse et du sport

Mr Florian CESCO

Mme Sabine KLOCKER

Ms Karen PALISSER

European Youth Foundation

North South Centre / Centre Nord-Sud

Ms Gordana BERJAN, Head of Section

Global Education & Youth Programme

North-South Centre of the Council of Europe

Avenida da Republica, 15-4, 1050-185 LISBOA, Portugal

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY AND POLITICAL AFFAIRS / DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE ET AFFAIRES POLITIQUES

Civil Society / NGO Division / Division des ONG et de la société civile

Ms Jane CROZIER

Ms Isabel CRISTOVAM-BELLMANN

* * *

PRESS / PRESSE

Ms Larisa ZUEVA (« Uchitelskaya Gazeta », Moscow, Russia)

Email: lorapzueva@yandex.ru

Tel: +7 495 6235781

Fax: +7 495 624 2927

Contact information of "Uchitelskaya Gazeta":

Ananievskiy pereulok, 4/2-1

Moscow, Russia, 107045

Mr Stanislav LIPCANU (Newspaper „Săptămîna”, Moldova)

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Penelope MACDONELL

Mr Alexei MILKO

Ms Pascale MICHLIN

Ms Kolia ILIN

Ms Gillian WAKENHUT

Mr Jean louis WUNSCH